

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/01/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylviane EBRARD, maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. COUPEL François, M. DECHARME Olivier, Mme EBRARD Sylviane, M. GIRAULT Christian, M. LAVIEC Benoit, M. LECARPENTIER Vincent, M. RAZAFINARIVO Jimmy, Mme TAPIN Béatrice, Mme VERIER Marie

Procurations :

M. ELTER Jean donne pouvoir à Mme EBRARD Sylviane, Mme MONNIER Erika donne pouvoir à Mme TAPIN Béatrice

Etaient excusés :

M. ELTER Jean, Mme MONNIER Erika

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme VERIER Marie

Date de convocation
25/01/2022

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL (RADAR PÉDAGOGIQUE)

Date d'affichage
14/02/2022

Madame le maire expose au conseil qu'il serait opportun d'installer un radar pédagogique route de Drubec. En effet, certains automobilistes ne respectent pas la vitesse dès le franchissement du panneau d'entrée d'agglomération. Elle communique le devis établi par la société AD EQUIPEMENT, qui s'élève à la somme de 3 521,80 € T.T.C soit 2 934,83 € H.T.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

et publication du :

.././....

- décide d'installer un radar route de Drubec;
- Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif de l'année 2022 ;
- Sollicite une subvention au titre des amendes de police;
- Autorise Madame le maire à déposer un dossier de demande de subvention et à signer tout document nécessaire.

Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le maire,

Sylviane EBRARD